

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Septembre 2019

Présents : JR DECOLLONGE, C DUPRE, C GOUTARD, S CHASSAGNEL, E DUCREUX, D DELORME, P MAYNAND, J FOUILLAT, C PILON, MC GOUTON

1- Création d'un chemin de randonnée – Propriété Calcagni

Il est créé : chemin de la valette.

La Municipalité est d'accord sur le principe, mais il faut d'abord faire passer un géomètre et rédiger un acte notarié. Le chemin ne pourra être fermé avant les actes de cession.

La Municipalité décide de ne pas prendre en charge les frais encourus par ces actes.

2- Point dossier salle des fêtes

Mr DE SAINT JEAN, architecte chargé de l'étude est présent pour nous présenter le projet et répondre à nos questions :

Il nous présente les plans, qu'il va bientôt présenter aux ABF avec notre accord. Il doit prendre rendez-vous prochainement.

La municipalité a choisi de mettre une scène démontable facilement. Il y aura également un rideau pour la scène.

Il faut revoir l'isolation et le chauffage avec possibilité d'un renouvellement de l'air.

Il va proposer un mur en gabions ou en pierres, pour le prolongement du mur existant, en bordure de route, en fonction des avis des ABF.

3- Adhésion au Service Commune RGPD

La municipalité décide d'adhérer pour une journée : 268€ pour aider la secrétaire de mairie à la mise en place du RGPD.

4- Exposition itinérante « Verte Horizons »

Nous pouvons la demander à l'occasion de la marche annuelle d'Affoux, à voir avec le Président du Comité des Fêtes.

5- Questions diverses

- L'éclairage du village est en panne : à voir par l'employé municipal
- L'auberge n'a plus ni téléphone, ni internet : c'est vraiment problématique
- Redevance spéciale pour les déchets : on reste sur les mêmes quantités, mais on les appelle à la demande quand les bacs sont pleins : on peut avoir une exonération sur N+1 si les déchets sont en diminution. (salle des fêtes, école, MAM, Mairie).
- Charte de partenariat portant pacte financier et fiscal de solidarité
La Municipalité décide d'adhérer.
- Résultat de l'audit PMR « personnes à mobilité réduite »
Il faut créer un WC handicapé pour le centre de loisirs avant fin 2020.
Un devis est à l'étude. Des travaux sont à prévoir, plomberie et plâtrerie.
- Le Conseil prend connaissance du rapport de l'Agence de l'Eau 2018.
- Défibrillateurs : plusieurs devis sont à l'étude : entre 1800 et 2500€ + 130€ de maintenance annuelle. Les entreprises proposent une formation de 1H30 pour une douzaine de personne : 250€ voir si elle est obligatoire.
Les membres du conseil se renseignent auprès des autres Mairies du canton pour le modèle de défibrillateur et la formation.
Nous avons obtenu une subvention de 750 € du Rotary
- Le conseil ne souhaite pas donner d'indemnité au comptable du trésor public
- Une enquête sociale doit être faite par le Maire et un autre membre du Conseil, auprès de la famille qui ne veut pas scolariser ses enfants.